

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2017

Convocation du 07 novembre 2017

- Résiliation bail location local commercial de l'ancienne Poste
- Location logement 4 B Grande Rue
- Affouage 2017/2018
- Délibération modificative budget communal : Ouverture de crédits
- Adoption rapports :
 - ✓ Sur le prix et la qualité du service public assainissement
 - ✓ Du délégataire sur l'exploitation du service
- Questions diverses

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, LABOUROT Céline, BUCHAILLOT Thierry, PESENTI Bruno, HUMBLOT Yves, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, VIELLARD Benoit.

RESILIATION BAIL LOCATION LOCAL COMMERCIAL DE L'ANCIENNE POSTE :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le bail commercial, en date d'effet du 1^{er} janvier 2002, conclu avec la Poste pour la location de l'ancien bureau de poste, arrivera à échéance en 2019.

En accord avec LA POSTE, il est possible toutefois de mettre fin par anticipation à ce bail de location afin de récupérer le local.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide de résilier, à l'amiable, par anticipation du bail commercial conclu avec la Poste à compter du 31 décembre 2017
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention de résiliation anticipée amiable proposée par La Poste.

LOCATION BAIL LOGEMENT 4 B GRANDE RUE :

Après avoir pris connaissance du dossier présenté par MME Mathilde BEZ et M. Hugo LALIGANT, le Conseil Municipal :

- Décide de louer le logement communal situé 4B Grande rue à MME Mathilde BEZ et M. Hugo LALIGANT à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer est fixé à 559.06 € euros par mois.
- Autorise M. le Maire à rédiger et signer le bail de location correspondant.

AFFOUAGE 2017/2018 :

Le Conseil municipal :

- Destine le produit des coupes (perches, brins et petites futaies) parcelle 22af d'une superficie cumulée de 4.34ha à l'affouage sur pied ;
- Désigne comme garants :
 - M. François ROUSSEAU
 - M. Frédéric PERCHAT
 - M. Francis BERTRAND
- Arrête le règlement d'affouage ;
- Les lots d'affouage seront attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant de la taxe d'affouage à 30 € par lot.
- fixe les conditions d'exploitation

DELIBERATION MODIFICATIVE : OUVERTURE DE CREDITS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la demande de la Trésorerie pour régularisation :

- ✓ Décide d'effectuer l'ouverture de crédits suivante pour amortissement de travaux du SIDEC :

En dépenses de fonctionnement :

- Article 6811/042 : 1 022 €

En recettes d'investissement:

- Article 2804582/040 : 1 022 €

ADOPTION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE DU SERVIE PUBLIC ASSAINISSEMENT. RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE :

Monsieur le Maire rappelle :

- D'une part que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

- D'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1^{er} juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SOGEDO a adressé à la commune le rapport 2015 relatif au service d'assainissement dans les délais réglementaires.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de PARCEY.
- ✓ **Prend acte** du rapport 2016 présenté par le délégataire **SOGEDO**.
- ✓ **Installe** d'un dégrilleur avant les pompes de relevage.

QUESTIONS DIVERSES :

. Le Conseil Municipal accepte la demande de location pour salle des fêtes, à l'Association Anime Parti 39, à l'occasion du 31 Décembre 2017, au tarif prévu pour le réveillon.

. Autorise l'installation d'un banc de fleurs à l'ancienne poste, le samedi et dimanche matin.

. Participation à l'assurance pour le soutien scolaire.

. Réflexion sur l'amélioration de l'acoustique et de l'installation thermique des 2 salles de la salle des fêtes.

. Réflexion sur l'avenir de la « rue de La Loye », après la mise en service de la nouvelle desserte.

. Constat des incivilités dans l'utilisation des bennes à déchets verts, qui ont entraînés un retard de transport des bennes par le SICTOM.

Séance levée à 21h30

LE MAIRE,
Jean-Pierre FAIVRE

